

MAIRIE LES DEUX ALPES
48 avenue de la Muzelle
38860 - LES DEUX ALPES

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2019

N° 2019.012

L'an deux mille dix-neuf, le 28 février 2019 à 19h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 22 février 2019, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : M. Stéphane SAUVEBOIS, Maire, M. Pierre BALME, maire délégué, Agnès ARGENTIER, Jean-Noël CHALVIN, adjoints, BALME Michel, BISI Jean-Luc, DEBOUT Stéphanie, DEVAUX Jean-Pierre, DODE Maryvonne, FOURNIER Jean-Luc, GIRAUD Laurent, LESCURE Hervé, BARBIER Guylaine, MARTIN Jocelyne, BOURGEAT Delphine, GUIGNARD Thierry, conseillers municipaux.
Absents : ARLOT Maurice, MOREAU Françoise, Romain CHARREL, Laurence CHOPARD, Emmanuel DURDAN, GONON Catherine, POIROT Fabien, Estelle FAURE, Nicolas CASSEGRAIN

Pouvoirs : Sylvie ROY donne pouvoir à Stéphanie DEBOUT
Florence BEL donne pouvoir à Jocelyne MARTIN
Magali LESCURE donne pouvoir à Jean-Luc BISI

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil :

Mme Stéphanie DEBOUT et Mr Jean-Luc FOURNIER ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignées pour remplir ces fonctions qu'elles ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : COMMANDE PUBLIQUE – 1.4 – Autres contrats

- **OBJET : Convention d'adhésion aux Solutions Libres Métiers avec le Centre de Gestion de l'Isère.**

VU le décret n° 2016-146 du 11 février 2016,

VU le décret n° 2017-719 du 2 mai 2017,

VU le projet de convention d'adhésion aux Solutions Libres Métiers proposé par le CDG 38, ci-annexé,

Dans le cadre de ses missions d'assistance aux collectivités en matière de gestion locale, le Centre de Gestion de l'Isère souhaite poursuivre son accompagnement aux collectivités, affiliées et non affiliées, dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation :

La dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

La dématérialisation de la comptabilité publique

La dématérialisation des marchés publics

La dématérialisation de l'archivage

Le Centre de Gestion propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire pendant la durée de la convention, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation et de télétransmission.

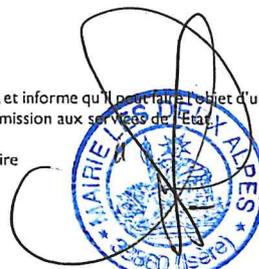
Pour assurer la mise en œuvre de ces dispositifs, le Centre de gestion a retenu, après mise en concurrence, la coopérative LibricielSCOP et l'Association ADULLACT qui développent et maintiennent en partenariat des solutions libres métiers pour les collectivités territoriales et administrations publiques.

Les prestations sont incluses dans la cotisation additionnelle pour les collectivités affiliées, ce qui est le cas des DEUX ALPES.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé :

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le... 13 mars 2019 ... Stéphane SAUVEBOIS, maire



- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer ladite convention d'adhésion aux Solutions Libres Métiers.

Fait et délibéré en séance, les jours et mois que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le maire, Stéphane SAUVEBOIS

